

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**
Code produit : **A385**
Conditionnement : **12 grilles (dans une pochette kraft certifiée NF environnement)**
Type de produit : Article relargant
UFI : 1121-60GM-W00K-UYH2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.
Grille désodorisante parfumée pour urinoirs
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : 74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond
Tel : +33.(0)2.48.63.71.00
Fax : +33.(0)2.48.96.72.26
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :****ATTENTION**

Contient : METHYLPHENYLGLYCIATE D'ETHYLE

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P501	Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.
UFI - 1121-60GM-W00K-UYH2	

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :**Numéro d'identification unique (UFI) :**

UFI : 1121-60GM-W00K-UYH2

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 modifié :

Non concerné.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

2.3. Autres dangers :**Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de SVHC >= 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances :**

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Benzoate de Benzyle	CAS : 120-51-4 CE : 204-402-9 ID : -- REACH : --	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	--	10 – 25 %	[1]
Gamma-Undecalactone	CAS : -- CE : 203-225-4 ID : -- REACH : --	Aquatic Chronic 3, H412	--	1 – 5 %	[1]
Methylphenylglyciate d'Ethyle	CAS : 77-83-8 CE : 201-061-8 ID : -- REACH : --	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	M Chronique : 1	1 – 5 %	[1]
1, 3, 4, 6, 7, 8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylin-déno[5,6-c]pyrane	CAS : 1222-05-5 CE : 214-946-9 ID : -- REACH : --	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	--	≤ 1%	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours :****Conseils généraux :**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Amener la personne à l'air frais.

Si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****En cas d'ingestion :**

Concerne le produit chaud : Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime et la conduire immédiatement chez le médecin.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Peut produire une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux :

Pas de données disponibles.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

En cas d'incendie, utiliser : Poudre chimique sèche, mousse résistante aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :**Produits de combustion dangereux :**

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :**

Combustible.

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence :

Eloigner le personnel non indispensable.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Mesures pour prévenir un incendie :

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

Conserver dans un endroit très bien ventilé.

Classe de stockage :

Non inflammable.

Pas de produits incompatibles.

Durabilité minimale :

Non concerné.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :****Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :**

Non concerné.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Non concerné.

8.1.2. Exposition de l'environnement :**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

Non concerné.

8.2. Contrôles de l'exposition :**8.2.1. Contrôles techniques appropriés :****Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385**

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :**Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :**Protection des mains :**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :**Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures d'instruction :

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A385**

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Solide	--
Couleur :	Rouge	--
Odeur :	Caractéristique	--
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé	--
Point / intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles	--
Inflammabilité :	Pas de données disponibles	--
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Pas de données disponibles	--
Point d'éclair (°C) :	Non applicable	--
Température d'auto-inflammation (°C) :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément	--
Température de décomposition (°C) :	Pas de données disponibles	--
pH :	Non applicable	--
Viscosité cinématique (mm²/s) :	Pas de données disponibles	--
Solubilité :	Insoluble	--
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles	--
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles	--
Densité et/ou densité relative :	Non déterminé	--
Densité de vapeur relative :	Non déterminé	--
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles	--

9.2. Autres informations :
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
Substances et mélanges explosibles :	Non classé	Non déterminé
Gaz inflammables :	Non classé	Non déterminé
Aérosols :	Non classé	Non déterminé
Gaz comburants :	Non classé	Non déterminé
Gaz sous pression :	Non classé	Non déterminé
Liquides inflammables :	Non classé	Non déterminé
Matières solides inflammables :	Non classé	Non déterminé
Substances et mélanges autoréactifs :	Non classé	Non déterminé
Liquides pyrophoriques :	Non classé	Non déterminé
Matières solides pyrophoriques :	Non classé	Non déterminé

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A385**

<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Non déterminé
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Non déterminé

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 50°C.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Toxicité aiguë :</i>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
<i>Corrosion / irritation cutanée :</i>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A385**

Classe de danger	Données	Source / justification
Corrosion / irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	D'après les données disponibles sur les composants : Contient des substances sensibilisantes. Peut provoquer une réaction allergique.	Données sur les composants.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

D'après les données disponibles sur les composants : Le produit est considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, pouvant entraîner des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul).

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****Toxicité pour les poissons :**

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385**

Vider complètement le récipient.
Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP13 : Sensibilisant
HP14 : Ecotoxique

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

Non concerné.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger : Non concerné.

Étiquette de danger : Non concerné.

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non concerné.

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné.

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Non concerné.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non concerné.

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385****14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :**

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détergents) :

Non concerné.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE modifié (Générateurs d'aérosols) :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE modifié (COV) :

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE modifiée (SEVESO 3) :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :**Maladies professionnelles :**

Non concerné.

Classification française des ICPE :

Non concerné.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Absence de données.
Santé humaine	Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul.
Environnement	Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul.

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A385**
16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë de catégorie 4.
Aquatic Acute 1	Toxique aiguë pour le milieu aquatique de catégorie 1.
Aquatic Chronic 1, 2, 3	Toxique chronique pour le milieu aquatique de catégorie 1, 2 ou 3
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies

NOM DU PRODUIT : **GRILLE URINOIR PARFUMEE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A385**

PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	23/11/2015	Création	Dossier Central	DESIR E-Conseil/Responsable QHSE
4	21/02/2023	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :